

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 mars 2012

L'an deux mille douze, et le vingt deux mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

### Présents :

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle,  
MM. PAULIN Michel, CADENET Patrice, CARON Michel, CHAY Gilles, PIALOT Bernard,  
REBOLLO Jacques, GLAS Pascal, THOULOZE Philippe, BOURDON Michel, GEYNET  
Sylvain

### Absents excusés :

Mme SANTOUCHI procuration à Mr PAULIN  
LABESSE Jacques

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 19 heures 00.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 31/01/2012.

Signatures.

## COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## COMPTE ADMINISTRATIF 2011

le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de Monsieur REBOLLO Jacques, délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur PAULIN Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		Dé
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>					
Résultats reportés		455.461,16		11.254,91	
Opérations de l'exercice	1.165.430,92	1.304.158,30	310.400,10	604.421,00	
Résultat de l'exercice 2011		138.727,38		294.020,90	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1.165.430,92	1.759.619,40	310.400,10	615.675,91	
Résultat de clôture					
Restes à réaliser					
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		594.188,54		305.275,81	

## AFFECTATION RESULTAT 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 594.188,54 €
- un déficit d'exploitation de

décide, l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011</b>	
-----	
(Pour mémoire : Prévisions Budgétaires)	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	0,00€
-----	
RÉSULTAT AU 31/12/2010	EXCÉDENT..... 455.461,16 €
DÉFICIT.....	
-----	
RÉSULTAT AU 31/12/2011	EXCEDENT..... 138.727,38 €
-----	
EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/2011	EXPLOITATION..... 594.188,54 €
1068- Exécution du virement à la section d'investissement.....	464.236,98 €
- Affectation complémentaire en réserves.....	
002 - Affectation à l'excédent reporté.....	129.951,56 €
(Report à nouveau créditeur)	

## **STATUT SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du syndicat mixte d'aménagement, de protection de mise en valeur du massif et des gorges du gardon.

Il explique les modifications apportées par rapport aux anciens statuts et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ceux-ci.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

-D'adopter les nouveaux statuts joint en annexe de la délibération

## **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) 2011**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Préfet du Gard sollicitant l'avis de l'Assemblée sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement pour l'année 2011, attribuée aux instituteurs et en partie à la charge de la collectivité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

Donne un avis favorable au taux et au montant votés par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et le Comité des Finance Local (F.N.L.) en date du 02 février 2012

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE NIMES METROPOLE**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2010.

Le conseil Municipal prend connaissance de ces rapports

## **VŒUX CONTRE LA LIBERALISATION PAR LA COMMISSION EUROPEENNE DES PLANTATIONS DE VIGNES**

Monsieur le Maire invite le conseil à émettre un vœu sur la libéralisation des droits de plantations de vignes sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce projet et décide d'émettre un vœu d'opposition à ce projet de libéralisation des droits de plantation de vignes

## **ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE RE RECETTE DES TRAVAUX DEVANT LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ayant demandé de faire faire les travaux devant la boulangerie, et étant du ressort du domaine public, il y a lieu d'annuler le titre de recette émis à l'encontre de la SARL ANGY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Décide d'admettre en non valeur la somme de 777,40 € correspondant au titre 400 du 16/12/2011.

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de fonctionnement de la « micro-crèche du parc » et notamment les modifications apportées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement
- De ne pas dé plafonner le barème de la CNAF
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

## **VENTE ECOLE**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la SCI JULIE, concernant l'acquisition de l'ancienne école élémentaire sise rue des écoles pour un montant de 450.000 €.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité

**-Décide** de vendre à la SCI JULIE, l'ancien bâtiment de l'école élémentaire pour un montant de 450.000 €.

Ladite opération devant intervenir au moyen d'une ou plusieurs ventes séparées au profit de la SCI JULIE

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment l'acte notarié.

Cette délibération annule et remplace celle du 25/11/2010

Levée de la séance 21 H 00